



ROUTES DÉPARTEMENTALES 126 et 170
 Aménagement de la RD126
 et son raccordement à la RD170

Communes de Rosel et Authie

ENQUÊTE PARCELLAIRE

3 - Plan parcellaire figuratif au 1/2500

LEGENDE

- Limite de parcelle cadastrale
- Limite d'emprise du projet
- Emprise à acquérir pour la réalisation du projet d'aménagement des RD126 et 170
- Emprise du projet sur des parcelles appartenant au Conseil Départemental du Calvados
- Limite communale

Nota : La limite d'occupation est déterminée dérivativement et précisément en fonction du projet routier et de la topographie. Néanmoins les superficies d'acquisitions sont cotées graphiquement et peuvent donc différer des futures conférences cadastrales. Les superficies d'acquisitions ne seront définitives qu'après la division des parcelles et du bornage de la nouvelle limite. Le dessin figuratif des parcelles ne résulte ni d'un bornage ni d'une délimitation.